

CODES TITULAIRES DE SECTEUR (TS)

collègues qui complètent des fractions de postes (décharges de direction, temps partiel, décharges de Pemf)

Rattachés aux circonscriptions des IEN : [ICI](#)

CIRCONSCRIPTION	NOMBRE DE TS	VACANTS	CODES à saisir
ANTIBES	14	1	13508
CAGNES/MER	16	1	13933
CANNES	13	0	14011
CARROS 3 V	12	4	14626
GRASSE	15	1	13511
LE CANNET	10	0	14190
MENTON	14	2	13513
NICE I	13	0	13519
NICE II	12	0	13521
NICE III	14	0	13517
NICE IV	11	0	13936
NICE V	14	0	13523
NICE VI	10	0	14519
NICE VII	10	1	14598
VALBONNE	17	1	14513
VAL DE SIAGNE	16	0	14516
VENCE	15	0	14366
ASH	2	1	13514

Ils sont constitués par des 25%, des 33% et 50% ; 75% de décharge de direction, des fractions de postes libérées par les temps partiels et les 33% de décharges de maîtres formateurs. Ces postes sont implantés à titre définitif au sein d'une circonscription.

Si vous obtenez un poste de TS à TD, vous ferez la suite un « mini mouvement », du 16 au 24 Juin 2026, sur les fractions disponibles sur la circonscription obtenue. Si jamais il n'y avait pas assez de fractions disponibles sur la circonscription, il est recherché des fractions sur la circonscription voisine (exception)